RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00146
Numéro SIREN : 412 824 559
Nom ou dénomination : CRESCENDO RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2021 sous le numéro de dépôt 1057

CRESCENDO RESTAURATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 452 030,06 €
Siège social : Agropole, 47310 ESTILLAC
RCS AGEN n° 412 824 559

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 SEPTEMBRE 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Les capitaux propres se présentent de la façon suivante avant affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31/12/2019 :

Capital social ou individuel (DA)	2 452 030 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport…	2 632 840 €
Réserve légale (DD)	271 965 €
Autres réserves	1 916 827 €
Report à nouveau (DH)	21 559 307 €
Résultat de l'exercice (DI)	2 247 497 €
Provisions réglementées	293 842 €
TOTAL (DL)	31 374 309 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice consistant dans un bénéfice de 2 247 497 €uros de la façon suivante:

RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice 2 247 497 €
Report à nouveau antérieur 21 559 307 €
TOTAL 23 806 804 €

AFFECTATION

- Au report à nouveau : 2 247 497 €
- TOTAL : 23 806 804 €

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES POUR LES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

En application de l'article 243bis du CGI, la société présente la distribution des dividendes effectuée sur les trois derniers exercices.

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2016	786 771 €	253 744 €	533 027 €
2017	1 041 969 €	334 287 €	707 682 €
2018	1 041 969 €	332 862 €	709 107 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CERTIFIE CONFORME

Le Président du Conseil d'Administration



KPMG

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS DU SUD-OUEST

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense cédex

Adresse de correspondance
1 rue Albert Ferrasse
ZAC de Trenque
47550 Boé
France

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES DU SUD-OUEST
37, boulevard Carnot
47000 Agen

CRESCENDO RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.452.030 euros
Siège social : Agropole,
47310 ESTILLAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense cédex

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES DU SUD-OUEST

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES
DU SUD-OUEST
37, boulevard Carnot
47000 Agen

CRESCENDO RESTAURATION
Siège social : Agropole-47310 Estillac
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée Générale de la société Crescendo Restauration SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CRESCENDO RESTAURATION SAS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note n°49 exposée dans l'annexe des comptes annuels, relatives aux évènements post-clôture et concernant les mesures prises par la société suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Justification des appréciations
En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en ce qui concerne les titres de participation.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les différentes informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Agen et Boé, le 10 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS et CONSEILS ASSOCIES du SUD-OUEST.
Représenté par

Emilie METGE & Jean-Baptiste CHOLLET
Associés

KPMG S.A.
Représenté par

Jacques CASTAINGS
Associé

Bilan Actif

CRESCENDO RESTAURATION

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	674 766	453 126	221 640	237 563
Fonds commercial	2 742 808	1 196 883	1 545 925	1 540 317
Autres immobilisations incorporelles	13 000		13 000	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**3 430 574**	**1 650 009**	**1 780 565**	**1 777 880**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	26 304 786	20 097 488	6 207 298	5 345 681
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 430 668	7 906 296	2 524 372	2 541 262
Autres immobilisations corporelles	5 241 542	4 478 468	763 074	1 066 663
Immobilisations en cours	427 054		427 054	376 915
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**42 404 049**	**32 482 252**	**9 921 798**	**9 330 520**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	5 666 789	455 267	5 211 521	2 749 408
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				300 000
Prêts				7 801
Autres immobilisations financières	203 600		203 600	197 865
TOTAL immobilisations financières :	**5 870 389**	**455 267**	**5 415 121**	**3 255 075**
ACTIF IMMOBILISÉ	**51 705 012**	**34 587 528**	**17 117 484**	**14 363 474**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	346 679		346 679	315 037
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**346 679**		**346 679**	**315 037**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	30 449		30 449	100 335
Créances clients et comptes rattachés	2 893 059	1 413	2 891 646	2 362 157
Autres créances	26 361 054	850 039	25 511 015	21 965 882
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**29 284 563**	**851 452**	**28 433 111**	**24 428 373**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 087 049		1 087 049	535 597
Disponibilités	4 054 748		4 054 748	4 901 618
Charges constatées d'avance	311 976		311 976	431 731
TOTAL disponibilités et divers :	**5 453 773**		**5 453 773**	**5 868 947**
ACTIF CIRCULANT	**35 085 015**	**851 452**	**34 233 563**	**30 612 357**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**86 790 027**	**35 438 980**	**51 351 047**	**44 975 831**

© Sage

Bilan Passif

CRESCENDO RESTAURATION

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	2 452 030	2 452 030	2 452 030
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			2 632 840	2 632 840
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			271 965	271 965
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			1 916 827	1 916 827
Report à nouveau			21 559 307	19 450 635
Résultat de l'exercice			2 247 497	3 150 641
		TOTAL situation nette :	**31 080 467**	**29 874 939**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			293 842	397 154
		CAPITAUX PROPRES	**31 374 309**	**30 272 093**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			23 690	59 490
Provisions pour charges			843 265	741 622
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**866 955**	**801 112**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			6 616 333	2 185 997
Emprunts et dettes financières divers			4 963 153	3 749 516
		TOTAL dettes financières :	**11 579 486**	**5 935 513**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			293 321	1 856
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3 321 225	3 830 171
Dettes fiscales et sociales			3 847 144	4 100 900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			56 845	30 150
Autres dettes			11 761	4 036
		TOTAL dettes diverses :	**7 236 975**	**7 965 257**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**19 109 782**	**13 902 626**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**51 351 047**	**44 975 831**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

CRESCENDO RESTAURATION

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	48 353 638		48 353 638	48 175 259
Production vendue de services	2 299 951		2 299 951	1 931 614
Chiffres d'affaires nets	**50 653 589**		**50 653 589**	**50 106 872**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			29 965	37 155
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 022 225	1 021 050
Autres produits			1 179 422	1 153 760
PRODUITS D'EXPLOITATION			**52 885 201**	**52 318 838**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 742 747	13 684 688
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(37 633)	30 416
Autres achats et charges externes			11 708 955	10 989 793
TOTAL charges externes :			**25 414 068**	**24 704 898**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 248 682	1 240 757
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			19 029 413	18 415 524
Charges sociales			4 972 471	4 910 349
TOTAL charges de personnel :			**24 001 885**	**23 325 873**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 807 072	2 869 194
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			243	415
Dotations aux provisions pour risques et charges			142 795	27 467
TOTAL dotations d'exploitation :			**2 950 110**	**2 897 076**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			165 291	121 821
CHARGES D'EXPLOITATION			**53 780 036**	**52 290 425**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(894 835)**	**28 413**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CRESCENDO RESTAURATION

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(894 835)**	**28 413**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	3 331 328	3 015 812
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	202 099	149 927
Reprises sur provisions et transferts de charges	50 000	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 583 427	**3 165 739**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	586 489	311 014
Intérêts et charges assimilées	351 257	10 084
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	937 746	**321 098**
RÉSULTAT FINANCIER	**2 645 680**	**2 844 641**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**1 750 845**	**2 873 054**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	267 242	176 408
Produits exceptionnels sur opérations en capital	639 782	912 967
Reprises sur provisions et transferts de charges	187 878	263 310
	1 094 901	**1 352 685**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	147 565	238 802
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	167 647	630 554
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	284 566	220 404
	599 779	**1 089 760**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**495 122**	**262 925**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 530)	(14 662)
TOTAL DES PRODUITS	**57 563 529**	**56 837 261**
TOTAL DES CHARGES	**55 316 031**	**53 686 620**
BÉNÉFICE OU PERTE	**2 247 497**	**3 150 641**

© Sage

SAS CRESCENDO RESTAURATION

Agropole

47310 ESTILLAC

ANNEXE

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Evénements principaux de l'exercice

Note N° 1 : Création et prise de participation dans les sociétés : SAS POITIERS BCD, SAS ST ETIENNE BCD, SAS BREST BCD et SAS CLERMONT BCD.
Note N° 2 : Cession de 20 % de la SAS LAVALREST
Note N° 3 : Cession de 20 % de la SAS PAMREST
Note N° 4 : Cession de 20 % de la SAS BERGERACREST
Note N° 5 : Cession de 10% de la SAS ROCHEREST
Note N° 6 : Rachat des 20% de la SARL SALAISEREST
Note N° 7 : Rachat des 20% de la SAS SECLINREST
Note N° 8 : Prise de participation dans la SARL AE PRODUCTION transformée en SAS SAUMURBCD
Note N° 9 : Création et prise de participation dans la SAS BELLE ETOILE BCD
Note N° 10 : Fusion-absorption de la SAS TIGNIEUREST et de la SAS RENNEREST
Note N° 11 : Apport de branche à la SAS THONONREST et la SAS BELFORTREST
Note N° 12 : Rachat de fonds de commerce « A LA BONNE HEURE et « CŒUR DE BLE
Note N° 13 : Provision pour dépréciation des comptes courants des sociétés SAS VOIREST, SAS SECLINREST et SAS AUDEREST
Note N° 14 : Provisions pour dépréciation des fonds de commerce de Perpignan Canet , Cluses, Château-Thierry, Hauconcourt, La teste, Lescar, Chasse sur Rhône
Note N° 15 : Rénovation des restaurants de Gujan-Mestras et de Belfort
Note N° 16 : Changement forme juridique de la société.

B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan actif

Note N° 17 : Tableau des immobilisations
Note N° 18 : Tableau des amortissements
Note N° 19 : Fonds de commerce
Note N° 20 : Provision pour dépréciation du fonds de commerce

Note N° 21 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
Note N° 22 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
Note N° 23 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Note N° 24 : Liste des filiales et participations
Note N° 25 : Entreprises liées
Note N° 26 : Evaluation des stocks
Note N° 27 : Actif circulant - Classement par échéance
Note N° 28 : Dépréciation des comptes-courants
Note N° 29 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 30 : Tableau de variation des capitaux propres

Note N° 31 : Capital
Note N° 32 : Accroissement de la dette future d'impôts
Note N° 33 : Engagements pris en matière de retraite
Note N° 34 : Provisions pour risques et charges
Note N° 35 : Dettes financières - Classement par échéance
Note N° 36 : Autres dettes - Classement par échéance
Note N° 37 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 38 : Ventilation du chiffre d'affaires
Note N° 39 : Ventilation de l'effectif moyen de l'Entreprise
Note N° 40 : Transfert de charges
Note N° 41 : Résultat financier
Note N° 42 : Résultat exceptionnel

E-ENGAGEMENTS

Note N° 43 : Engagements donnés
Note N° 44 : Honoraires des commissaires aux comptes

F-DIVERS

Note N° 45 : Points de fidélité
Note N° 46 : Divers
Note N° 47 : Gestion Trésorerie

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

G-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note N° 48 : Création et prise de participation dans les SAS PORNICBCD et BOEREST

Note N° 49 : Crise COVID-19

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Note N° 1 : Création et prise de participation dans les sociétés : SAS POITIERS BCD, SAS ST ETIENNE BCD, SAS BREST BCD et SAS CLERMONT BCD

La société détient à 100 % le capital des SAS POITIERS BCD, SAS ST ETIENNE BCD, SAS BREST BCD et SAS CLERMONT BCD créées en 2019.

Note N° 2 : Cession 20% de la SAS LAVALREST

Cession de 20% des titres de la SAS LAVALREST au Directeur en place, en date du 7 Février 2019. Détention 80%.

Note N° 3 : Cession de 20 % de la SAS PAMREST

Cession de 20 % des titres de la SAS PAMREST à une société du Directeur associé, en date du 1ER Avril 2019. Détention à 79.98 %.

Note N° 4 : Cession de 20 % de la SAS BERGERACREST

Cession de 20 % des titres de la SAS BERGERACREST au Directeur en place, en date du 9 Novembre 2019. Détention à 80 %.

Note N° 5 : Cession de 10 % de la SAS ROCHEREST

Cession de 10% des titres de la SAS ROCHEREST à une société du Directeur associé en date du 23/12/2019. Détention à 70%

Note N° 6 : Rachat des 20 % de la SARL SALAISEREST

Suite au départ du Directeur associé, rachat de ses 20 % de titres de la SARL SALAISEREST, en date du 4 juin 2019. Détention à 100 %.

Note N° 7 : Rachat des 20% de la SAS SECLINREST

Suite au départ du Directeur associé, rachat de ses 20% de titres de la SAS SECLINREST en date du 25 Septembre 2019. Détention à 100%

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 8 : Prise de participation dans la SARL AE PRODUCTION transformée en SAS SAUMURBCD

Prise de participation dans la SARL AE PRODUCTION par l'acquisition de 300 parts sociales en date du 1 Avril 2019. Détention 60 %.Transformation en SAS SAUMUR BCD en 05/2019.

Note N° 9 : Création et prise de participation dans la SAS BELLE ETOILE BCD

Création de SAS BELLE ETOILE BCD en date du 23/08/2019 exploitant un restaurant sous enseigne « Jules et John » à 44470 THOUARE SUR LOIRE. Détention à 70%

Note N° 10 : Fusion-absorption de la SAS TIGNIEUREST et de la SAS RENNEREST

Fusion-absorption de la SAS TIGNIEUREST en date du 10/12/2019, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Fusion-absorption de la SAS RENNEREST en date du 17/12/2019, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Note N° 11 : Apport de branche à la SAS THONONREST et à la SAS BELFORTREST

Traité apport partiel d'actif signé en date du 13/11/2019 : apport de la branche complète et autonome du restaurant exploité à THONON LES BAINS (74) en date du 26/12/2019 avec effet rétroactif au 1 janvier 2019.

Traité apport partiel d'actif signé en date du 15/11/2019 : apport de la branche Complète et autonome du restaurant « Crescendo » exploité à BELFORT (90) en date du 31/12/2019 avec effet rétroactif au 1 Août 2019.

Note N° 12 : Rachat de fonds de commerce « A la Bonne heure » et « Cœur de Blé »

Rachat à CASINO RESTAURATION en date du 30/12/2019 des Fonds de commerce « ALBH » suivants

- Troyes Barberey (10)
- Carcassonne (11)
- Aurillac (15)
- Besançon (25)
- Valence (26)
- Bourg de péage (26)
- Boé (47)
- Albertville Gilly(73)

ET d'un fonds de commerce « Cœur de Blé » à

- Albertville (73)

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 13 : Provisions concernant les comptes-courants des sociétés : SAS VOIREST, SAS SECLINREST ET SAS AUDEREST

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS VOIREST a été constituée au 31 Décembre 2019 pour 50 000 €.

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS SECLINREST a été constituée pour 294 548 € en 2017 augmentée en 2018 d'un montant de 186 014€, et augmentée en 2019 de 219 477 € portant le montant total de la provision pour dépréciation du compte courant au 31 Décembre 2019 à 700 039 €.

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS AUDEREST a été constituée au 31 Décembre 2019 pour 100 000 €.

Note N° 14 : Provisions pour dépréciation des fonds de commerce de Perpignan Canet , Cluses, Château-Thierry, Hauconcourt, La teste, Lescar, Chasse sur rhône

La provision pour dépréciation du fonds de commerce de l'établissement de Perpignan Canet constatée en 2009 pour 121 583 € et reprise pour un montant de 58 363 € en 2010, portée à 80 000 € en 2011, portée à 151 686 € en 2012, maintenue en 2014, a été ramenée à 115 000 € en 2015. Elle est maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

La provision pour dépréciation du fonds de commerce de Cluses constituée en 2010 pour un montant de 75 000 € est maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Château-Thierry a été constituée en 2013 pour un montant de 20 000 €. Une reprise de 19 000 € a été effectuée en 2014, portant la provision à 1 000 €. La provision a été ramenée à 20 000 € en 2015 et maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

Suite à la TUP avec la SAS MAIZIEREST, on a une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Hauconcourt pour un montant de 500 000 € en 2013. Une reprise de 98 000 € a été effectuée en 2014, ramenant la provision à 402 000 €. Une reprise de 152 000 € a été effectuée en 2015, ramenant la provision à 250 000 €. Elle est maintenue en 2018. Une provision complémentaire de 100 000 € a été effectué au 31/12/2019 portant la provision à 350 000 €.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de La teste a été constituée en 2014 pour un montant de 63 407 €. Une provision de 166 593 € a été effectuée amenant la provision à 230 000 €. Celle-ci est maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Suite à la fusion-absorption de la SAS CHASSEREST, on a une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Chasse sur Rhône pour un montant de 95 734 €, qui est maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Lescar a été constituée en 2015 pour un montant de 55 000 €. Elle a été portée à 135 000 € en 2016 et est portée à 211 148 € en 2018. Une provision complémentaire a été effectuée au 31/12/2019 de 100 000 € portant la provision à 311 148 €.

Ces provisions ont été comptabilisées par le résultat exceptionnel.

Le montant des dépréciations du fonds commercial inscrit au bilan au 31 Décembre 2019 se décompose comme suit :

- Perpignan Canet115 000 €
- Cluses 75 000 €
- Château-Thierry 20 000 €
- Hauconcourt 350 000 €
- La Teste 230 000 €
- Lescar 311 148 €
- Chasse 95 735 €

Note N° 15 : Rénovation des Restaurants de Gujan-Mestras et de Belfort

Le restaurant de Gujan-Mestras (33) a été fermé après le service du midi le 29 Septembre 2019 pour rénovation. Après travaux, le restaurant a ouvert le 11 Octobre 2019.

Le restaurant Crescendo de Belfort (90) a été fermé après le service du midi le 26 Mai 2019 pour rénovation. Après travaux, le restaurant a ouvert le 20 Juin 2019.

Note N° 16 : Changement forme juridique de la société

Lors de l'Assemblé générale Extraordinaire du 19/12/2019, il a été décidé de transformer La forme juridique de CRESCENDO RESTAURATION de SA en SAS.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 23 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel de transport	Linéaire 4 ans	Idem

Note N° 24 : Liste des filiales et participations

Sociétés Filiales (+ 50%)	**Capitaux propres**	**Capital Détenu En %**	**VNC Titres détenus**	**CA HT Dern. Ex. clos**	**Résultat Net dern. clos**	**Dividendes Encaissés Au cours ex.**
SAS VOIREST	(185 667)	**79.98**	60 964	1 267 497	(5 006)	
SAS THIERREST	283 129	**80**	60 000	1 979 359	200 613	186 512
SAS SNREST	(51 164)	**80**	45 001	2 171 358	61 627	
SAS BEAUNEREST	116 888	**80**	60 000	1 362 822	34 377	33 848
SARL SALAISEREST	272 192	**100**	313 799	2 052 524	189 683	246 790
SARL DRAGREST	92 189	**99.95**	109 930	1 174 081	67 544	
SAS PAMREST	344 352	**79.98**	359 977	2 045 556	250 141	221 544
SAS NANTEREST	(756 618)	**100**	60 001	1 441 409	(382 620)	
SAS MSLREST	3 541 054	**100**	231 325	2 565 530	2 771 680	406 250
SAS ROCHEREST	438 720	**70**	52 500	2 629 816	356 209	263 352
SAS DAXREST	357 684	**80**	60 000	2 872 328	275 170	244 200
SAS VESOULREST	403 434	**80**	60 000	2 462 732	320 922	230 856
SAS ANCENIREST	418 057	**70**	52 500	2 177 479	335 548	205 905
SAS FRANCHEVILLEREST	305 295	**70**	52 500	1 781 660	222 781	144 795

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

SAS OLEREST	262 426	**70**	52 500	1 665 096	179 914	113 453
SAS PORNICREST	210 352	**80**	60 000	1 531 054	127 840	91 200
SAS BERGERACREST	59 811	**80**	132 104	1 571 466	2 089	
SAS CERNAYREST	69 546	**100**	164 497	1 825 041	(13 004)	44 370
SAS SECLINREST	(594 905)	**100**	65 000	889 163	(190 130)	
SAS AUDEREST	(175 608)	**100**	239 303	1 096 385	(287 033)	
SAS SAINTGILREST	380 317	**70**	52 500	2 694 519	297 806	193 578
SAS BRESSEREST	308 654	**70**	52 500	2 147 973	224 355	155 190
SAS MONTLUCONREST	145 471	**100**	75 000	1 236 268	38 854	
SAS ROMOREST	(115 896)	**100**	75 000	1 101 706	(8 900)	
SAS BCDREST	710 813	**79.93**	119 900	3 260 195	545 805	386 390
SCI CRESC.IMMOBILIER	1 321 280	**99.90**	2 000 999	104 755	(735 846)	
SAS CAHORSREST	(65 292)	**80**	60 000	1 369 640	14 757	
SCI J ETJ IMMOB.	43 582	**99.90**	999	359 234	(6 138)	
SAS ADOUREST	70 728	**80**	4 966	1 274 985	41 955	47 000
SAS PAUBCD	(219 163)	**60**	15 000	1 740 322	(57 374)	
SAS FOURNIL JULES	(859 674)	**100**	1 000	1 274 800	(429 289)	
SAS ARGELESREST	473 674	**83.55**	264 115	1 683 375	150 236	116 094
SAS BELFORTREST	274 805	**100**	250 361	1 076 111	105 254	
SAS BORDEAUX BCD	(355 028)	**100**	1 000	415 155	(178 603)	
SAS LE PIAN BCD	(544 812)	**100**	75 000	972 160	(347 567)	
SAS ST JEAN BCD	(469 356)	**100**	25 000	1 333 939	(494 356)	
SAS LYON BCD	(109 466)	**100**	10	1 779 974	(109 476)	
SAS TARBES BCD	41 027	**100**	25 000	2 123 842	16 027	
SAS MANOSQUE BCD	(551 540)	**60**	6 000	596 630	(278 637)	
SAS THONONREST	234 086	**100**	129 037	1 382 959	105 260	
SAS STHERBLAINREST	(323 750)	**100**	1 000	1 079 300	(324 750)	
SAS SAUMUR BCD	(212 887)	**60**	3 000	357 643	(251 818)	
SAS LAVALREST	56 161	**80**	20 000	1 594 933	31 161	
SAS BELLE ETOILE BCD	(215 566)	**70**	17 500	15 945	(240 566)	
SAS POITIERS BCD	27 260	**100**	25 000	2 598	2 260	
SAS BREST BCD	24 085	**100**	25 000	4 280	(915)	
SAS CLERMONT BCD	30 023	**100**	25 000	10 700	5 023	
SAS ST ETIENNE BCD	23 437	**100**	25 000	5 132	(1 563)	

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Les titres des filiales dont la situation nette est négative font l'objet d'un test de dépréciation. Sont concernées au titre de l'exercice 2019 :NANTEREST, SNREST, VOIREST, AUDEREST, ROMOREST, SECLINREST, PAUBCD , CAHORSREST

Méthode : Il convient de calculer la situation nette de la filiale à la fin de l'exercice suivant, Si la situation nette continue de se détériorer, il convient de provisionner les titres, Si la situation nette s'améliore, il convient de calculer la valeur économique de la filiale.

L'application de cette méthode entraine la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de la totalité des titres détenus dans les filiales concernées par le résultat financier.

.

A la fin de l'exercice 2014, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de TIGNIEUREST pour 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2015, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de VOIREST pour 60 964 €.

A la fin de l'exercice 2016, une provision pour dépréciation a été constatée sur les Titres de RENNESREST de 60 000 €. Il a été repris à hauteur de 10 964 € la provision pour dépréciation de la SAS VOIREST.

A la fin de l'exercice 2017, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de AUDEREST pour 42 291 €, SECLINREST pour 60 000 € et VOIREST pour 10 964 €.

A la fin de l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de ROMOREST pour 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2019, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de SECLINREST pour 5 000 €, AUDEREST pour 197 012 € et PAUBCD pour 15 000 €.

Les provisions concernant les SAS RENNESREST et TIGNIEUREST, sociétés fusionnées en 2019, sont neutralisées, respectivement pour 60 000 € et 75 000 €.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 25 : Entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises liées
Clients et comptes rattachées	283 817 sd
Autres créances	22 263 194 sd
Fournisseurs et comptes rattachés	17 582 sc
Autres dettes	4 513 002 sc
Charges financières	8 556 sd
Produits financiers	194 027 sc

Note N° 26 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 27 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 28 : Dépréciation des comptes-courants

Les comptes- courant des filiales dont la situation nette est négative et qui sont au-delà de leur seconde année d'exploitation font l'objet d'un test de dépréciation.
A partir de la 3° année d'exploitation pleine, on calcule la valeur des titres détenus par CRESCENDO RESTAURATION, par différence entre la valeur de l'actif (Incorporel) augmenté du BFR d'exploitation (calculé par différence entre l'actif circulant et le passif d'exploitation).
On soustrait ensuite à ce montant le compte-courant et la dette financière. Le résultat correspond à la valorisation des fonds propres de l'entreprise.
Il convient de comparer cette valorisation à la valeur des titres. Le cas échéant, une provision est comptabilisée à hauteur de la différence.
Si la valeur des titres est égale à 0, il convient ensuite de déprécier le compte-courant.
Sont concernées au titre de l'exercice 2019: NANTEREST, SNREST, VOIREST, AUDEREST, ROMOREST, SECLINREST, PAUBCD et CAHORSREST
Méthode : Il convient de comparer la durée théorique de remboursement du compte courant, obtenue en le divisant par l'EBE budgété de l'exercice suivant, à la durée de vie restant à courir de la cafétéria.
Si cette première est supérieure, le principe consiste à provisionner le compte-courant pour sa valeur dépassant sa situation nette comptable ou économique, si celle-ci est inférieure.
Au 31 décembre 2009, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur le compte-courant de la SAS PORNICREST d'un montant de 200 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 200 000 €.
Au 31 décembre 2010, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les compte-courants des SAS PORNICREST pour 260 000 €, MAIZIEREST pour 1 000 000 €, SNREST pour 160 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 1 420 000 €.

Au 31 décembre 2011, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SAS SNREST pour 30 000 €, soit une charge financière de 30 000 €.
Au 31 décembre 2012, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les compte-courants de la SAS TIGNIEUREST pour 150 000 €, soit une charge financière de 150 000 €.
Au 31 décembre 2013, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 300 000 €, de la SAS SNREST pour 2 500 €, soit une charge financière de 302 500 €.
Au 31 décembre 2014, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 125 000 €, de la SAS SNREST pour 90 000 €, de la SAS TIGNIEUREST pour 35 000 €, de la SAS CHASSEREST pour 111 000 €, soit une charge financière de 361 000 €.
Au 31 Décembre 2015, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SAS VOIREST pour 185 000 €, de la SAS TIGNIEUREST pour 100 000 €, soit une charge financière de 285 000 €.
Au 31 Décembre 2016, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 10 000 €, de la SAS CHATEAUGIREST pour 400 000 €, soit une charge financière de 410 000 €.
Au 31 Décembre 2017, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur le compte-courant de SECLINREST pour 294 548 €, soit une charge financière sur l'exercice de 294 548 €.
Au 31 Décembre 2018, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 186 014 € et de la SAS RENNESREST pour 50 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 236 014 €.
Au 31 Décembre 2019, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 219 477 €, de la SAS VOIREST pour 50 000 € et de la SAS AUDEREST pour 100 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 369 477 €.

La provision concernant la SAS TIGNIEUREST, société fusionnée en 2019, est neutralisée pour 50 000 €.
Les compte-courants des autres filiales ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Note N° 29 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

BILAN PASSIF

Note N° 30 : Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	2 452 030			2 452 030
Primes, réserves	4 821 633			4 821 633
Report à nouveau	19 450 635	2 108 672		21 559 307
Résultat	3 150 641	2 247 497	3 150 641	2 247 497
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	397 154		103 312	293 842
Autres				
TOTAL	30 272 093	4 356 169	3 253 953	31 374 309

Note N° 31 : Capital

Mvts des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début ex.	694 647	3.53	2 452 030
Titres en fin exercice	694 647	3.53	2 452 030

Note N° 32 : Accroissement de la dette future d'impôts

Suite à l'échange de titres lors de la fusion-absorption, des plus-values en sursis d'imposition sont constatées :

Plus-values en sursis : 2 444 K€

Note N° 33 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 Novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux de Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.85 %
Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.
La table de mortalité correspond à la bas INSEE de 2018.

Le montant total des engagements existants au 31 Décembre est enregistré au passif du bilan dans un compte de provision pour la somme de 843 265 € charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est la variation des engagements, soit (124 419 €).

Note N°34 : Provisions pour risques et charges

	Montant Début Ex.	Dotation exercice	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant Fin Ex.
Prov. Litiges salariaux	64 490	3 000	43 800		23 690
Autres provisions	0	0	0		0
Total	64 490	3 000	43 800		23 690

Note N° 35 : Dettes financières - Classement par échéance

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 616 333	1 398 603	4 212 965	1 004 765
Groupe et associés	4 741 928	4 741 928		

Note N° 36 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 37 : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès ets crédit	524
Emprunts et dettes financières divers	0
Fournisseurs	1 206 161
Dettes fiscales et sociales	2 848 890
Fournisseurs immobilisations	14 828
Totaux	4 070 403

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 38 : Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires

• Recettes restaurant	48 353 638
• Produits des services	2 299 951
TOTAL	**50 653 589**

Note N° 39 : Effectif moyen au 31 Décembre

Personnel salarié

• Cadre	60
• Agents de maîtrise et techniciens	88
• Employés	690
• Apprenti	26
TOTAL	**864**

Note N° 40 : Transfert de charges

Les transferts de charges pour 963 050 € représentent les avantages en nature pour 835 888 €, la prise en charge de la formation par le Fafih pour 22 248 €, des remboursements indemnités journalières pour 15 819 € et des remboursements assurances pour 89 095 €.

Note N° 41 : Résultat financier

Le résultat financier sur l'exercice s'élève à 2 645 680 € contre 2 844 641 € en 2018.

Il est composé comme suit :

Produits financiers	**3 583 427**
Dividendes filiales	3 331 328
Autres produits financiers	8 072
Intérets C/C groupe	194 027
Reprise s/prov. dép. élts financiers	0
Reprise s/Prov. Dépréc. Comptes-courants	50 000
Charges financières	**937 747**
Dot. Prov. Dépréc. Immob.Financières	217 012
Dot. Prov. Dépréc. Comptes-courants	369 477
Intérêts emprunt	12 235
Intérêts comptes-courants	9 823
Intérêts bancaires	215
Vrai mali de fusion	328 473
Pertes s/créances ratt. Participations	512

Note N° 42 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur l'exercice s'élève à 495 122 € contre 262 925 € sur 2018. Il est composé comme suit :

Produits exceptionnels	**1 094 901**
Produits cession immobilisations	235 496
Produits cession immobilisations financières	404 286
Produits exceptionnels retour meilleure fortune	0
Produits exceptionnels divers	693
Produits sur ex.antérieurs	266 548
Reprises amortissements dérogatoires	187 878
Charges exceptionnelles	**599 779**
Dot. Prov dép. excep	
VNC des éléments actifs cédés	88 111
VNC des immobilisations financières cédés	79 536
Malis s/rachat actions propres	0
Charges except. sur ex. antérieurs	71 865
Amortissements dérogatoires	84 566
Pénalités, amendes fiscales	138
Autres charges excep gestion	75 563
Dotations provisions pour dépréc.excep. Fonds de Com.	200 000

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

E-ENGAGEMENTS

Note N° 43 : Engagements donnés

Nantissement Fonds de Commerce

Emprunt auprès de BPI France d'un montant de 400 000 €, durée 7 ans, signature le 20 Janvier 2015. Décaissement le 11/02/15. 1° échéance trimestrielle : 31/5/17-Fin 28/02/22. Garantie : retenue de garantie de 20 000 € bpifrance financement.
Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 180 000 €.

Emprunt auprès du CIC d'un montant de 1 000 000 €, durée 5 ans, signature le 27 Octobre 2017.Décaissements les 18/12/17 pour 340 839 € et 21/12/17 pour 458 658 € - 1° échéance mensuelle le 5 Février 2018 - Fin 5/12/2022. Il reste 200 000 € à débloquer. Garantie : nantissement du compte ouvert au CIC. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 400 996 €.

Emprunt auprès du LCL d'un montant de 500 000 €, durée 5 ans, signature le 28 Septembre 2018. Décaissement le 1 Octobre 2018. 1° échéance mensuelle : 1/11/18- Fin 1/10/2023. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 384 181 €.

Emprunt auprès de BPI France d'un montant de 500 000 €, durée 5 ans, signature le 24 Octobre 2018. Décaissement le 7/11/2018. 1° échéance mensuelle : 31/12/2018- Fin 30/11/2023. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 391 667 €.

Emprunts auprès de la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour des montants respectifs de 280 000 € et 70 000 €, durée 5 ans, signature le 20/12/2018. Décaissements le 27/12/2018. 1° échéances mensuelles : 05/02/2019- Fin 05/01/2024. Prêt transféré à la SAS THONONREST lors de l'Apport partiel d'actif du 25/12/19 rétroactif au 1/1/19.

Emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 050 000 €, durée 5 ans, signature le 20 Mars 2019. Décaissement le 25 Mars 2019. 1° échéance mensuelle : 25/04/19- Fin 25/03/2024. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 745 432 €.

Emprunt auprès du LCL d'un montant de 1 000 000 €, durée 7 ans, signature le 21 Novembre 2019. Décaissement le 23 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 23/1/20- Fin 23/12/2026. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 000 000 €.

Emprunt auprès de la BNP d'un montant de 1 500 000 €, durée 7 ans, signature le 10 Décembre 2019. Décaissement le 20 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 10/01/20- Fin 10/10/2026. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 500 000 €.

Emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 €, durée 7 ans, signature le 5 Décembre 2019. Décaissement le 23 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 25/01/20- Fin 25/12/2026. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 000 000 €.

Caution solidaire

Sociétés	Organismes	Capital restant au 31/12/19
Crescendo Immobilier	BNP	5 000 000
Crescendo Immobilier	Caisse d'épargne	4 000 000
Crescendo Immobilier	Société Générale	5 000 000
SAUMURBCD	Crédit mutuel	60 000
TOTAL		14 060 000

Note N° 44 : Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC1	CAC2
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal	21 000 €	20 000 €

F-DIVERS

Note N° 45 : Points de fidélité

Les points de fidélité sont constatés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur conversion par les clients. Si la totalité des points de fidélité venait à être converti, l'engagement pris vis-à-vis des clients représente une valeur de 52 363 € en équivalent prix de revient.

Note n° 46 : Divers

- Produits financiers : Aucun produit financier n'a été constaté d'avance.
- Rémunérations allouées au titre de l'exercice : Il est impossible de mentionner le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration sans donner des renseignements de nature à révéler l'identité du bénéficiaire.

Note n° 47 : Gestion Trésorerie

La Société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec

les sociétés Filles.

G-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note N° 48 : Création et prise de participation dans les SAS PORNICBCD et BOEREST

Création de SAS PORNICBCD en date du 12/02/2020 exploitant un restaurant sous enseigne « Jules et John » à 44210 PORNIC. Détention à 80%

Création de SAS BOEREST en date du 01/04/2020 qui exploitera le restaurant anciennement « ALBH » à 47550 BOE. Détention à 100%

Note N° 49 : Crise COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences .

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 15 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer ses établissements en date du 15 mars 2020 et par conséquence n'a pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers.

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.
L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Octroi de PGE auprès de nos partenaires financiers pour un montant de 9 M€
- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel;
- Demande de décalage des cotisations URSSAF, retraites, IS... ;

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

- Demande de remboursement CICE remboursable en 2020 ;
- Demande de décalage des annuités de nos remboursements d'emprunt ;

- Demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant ;
- Demande de conversion du loyer contractuel fixe en loyer variable, sur la base du taux
d'effort 2019 et révision du règlement mensuel du loyer et des charges à terme échu à l'issue de la période de fermeture administrative et à titre exceptionnel pour l'année 2020.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise, l'entreprise estime à la date du 06.07.2020 que la poursuite de son exploitation s'annonce difficile, et malgré tout ne remet pas en cause le principe comptable de la continuité d'exploitation.

Les différents établissements de l'entreprise ont repris progressivement leur activité à compter du 11/05/2020.

SAS CRESCENDO RESTAURATION

Agropole

47310 ESTILLAC

ANNEXE

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Evénements principaux de l'exercice

Note N° 1 : Création et prise de participation dans les sociétés : SAS POITIERS BCD, SAS ST ETIENNE BCD, SAS BREST BCD et SAS CLERMONT BCD.
Note N° 2 : Cession de 20 % de la SAS LAVALREST
Note N° 3 : Cession de 20 % de la SAS PAMREST
Note N° 4 : Cession de 20 % de la SAS BERGERACREST
Note N° 5 : Cession de 10% de la SAS ROCHEREST
Note N° 6 : Rachat des 20% de la SARL SALAISEREST
Note N° 7 : Rachat des 20% de la SAS SECLINREST
Note N° 8 : Prise de participation dans la SARL AE PRODUCTION transformée en SAS SAUMURBCD
Note N° 9 : Création et prise de participation dans la SAS BELLE ETOILE BCD
Note N° 10 : Fusion-absorption de la SAS TIGNIEUREST et de la SAS RENNEREST
Note N° 11 : Apport de branche à la SAS THONONREST et la SAS BELFORTREST
Note N° 12 : Rachat de fonds de commerce « A LA BONNE HEURE et « CŒUR DE BLE
Note N° 13 : Provision pour dépréciation des comptes courants des sociétés SAS VOIREST, SAS SECLINREST et SAS AUDEREST
Note N° 14 : Provisions pour dépréciation des fonds de commerce de Perpignan Canet , Cluses, Château-Thierry, Hauconcourt, La teste, Lescar, Chasse sur Rhône
Note N° 15 : Rénovation des restaurants de Gujan-Mestras et de Belfort
Note N° 16 : Changement forme juridique de la société.

B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan actif

Note N° 17 : Tableau des immobilisations
Note N° 18 : Tableau des amortissements
Note N° 19 : Fonds de commerce
Note N° 20 : Provision pour dépréciation du fonds de commerce

Note N° 21 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
Note N° 22 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
Note N° 23 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Note N° 24 : Liste des filiales et participations
Note N° 25 : Entreprises liées
Note N° 26 : Evaluation des stocks
Note N° 27 : Actif circulant - Classement par échéance
Note N° 28 : Dépréciation des comptes-courants
Note N° 29 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 30 : Tableau de variation des capitaux propres

Note N° 31 : Capital
Note N° 32 : Accroissement de la dette future d'impôts
Note N° 33 : Engagements pris en matière de retraite
Note N° 34 : Provisions pour risques et charges
Note N° 35 : Dettes financières - Classement par échéance
Note N° 36 : Autres dettes - Classement par échéance
Note N° 37 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 38 : Ventilation du chiffre d'affaires
Note N° 39 : Ventilation de l'effectif moyen de l'Entreprise
Note N° 40 : Transfert de charges
Note N° 41 : Résultat financier
Note N° 42 : Résultat exceptionnel

E-ENGAGEMENTS

Note N° 43 : Engagements donnés
Note N° 44 : Honoraires des commissaires aux comptes

F-DIVERS

Note N° 45 : Points de fidélité
Note N° 46 : Divers
Note N° 47 : Gestion Trésorerie

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

G-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note N° 48 : Création et prise de participation dans les SAS PORNICBCD et BOEREST

Note N° 49 : Crise COVID-19

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Note N° 1 : Création et prise de participation dans les sociétés : SAS POITIERS BCD, SAS ST ETIENNE BCD, SAS BREST BCD et SAS CLERMONT BCD

La société détient à 100 % le capital des SAS POITIERS BCD, SAS ST ETIENNE BCD, SAS BREST BCD et SAS CLERMONT BCD créées en 2019.

Note N° 2 : Cession 20% de la SAS LAVALREST

Cession de 20% des titres de la SAS LAVALREST au Directeur en place, en date du 7 Février 2019. Détention 80%.

Note N° 3 : Cession de 20 % de la SAS PAMREST

Cession de 20 % des titres de la SAS PAMREST à une société du Directeur associé, en date du 1ER Avril 2019. Détention à 79.98 %.

Note N° 4 : Cession de 20 % de la SAS BERGERACREST

Cession de 20 % des titres de la SAS BERGERACREST au Directeur en place, en date du 9 Novembre 2019. Détention à 80 %.

Note N° 5 : Cession de 10 % de la SAS ROCHEREST

Cession de 10% des titres de la SAS ROCHEREST à une société du Directeur associé en date du 23/12/2019. Détention à 70%

Note N° 6 : Rachat des 20 % de la SARL SALAISEREST

Suite au départ du Directeur associé, rachat de ses 20 % de titres de la SARL SALAISEREST, en date du 4 juin 2019. Détention à 100 %.

Note N° 7 : Rachat des 20% de la SAS SECLINREST

Suite au départ du Directeur associé, rachat de ses 20% de titres de la SAS SECLINREST en date du 25 Septembre 2019. Détention à 100%

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 8 : Prise de participation dans la SARL AE PRODUCTION transformée en SAS SAUMURBCD

Prise de participation dans la SARL AE PRODUCTION par l'acquisition de 300 parts sociales en date du 1 Avril 2019. Détention 60 %.Transformation en SAS SAUMUR BCD en 05/2019.

Note N° 9 : Création et prise de participation dans la SAS BELLE ETOILE BCD

Création de SAS BELLE ETOILE BCD en date du 23/08/2019 exploitant un restaurant sous enseigne « Jules et John » à 44470 THOUARE SUR LOIRE. Détention à 70%

Note N° 10 : Fusion-absorption de la SAS TIGNIEUREST et de la SAS RENNEREST

Fusion-absorption de la SAS TIGNIEUREST en date du 10/12/2019, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Fusion-absorption de la SAS RENNEREST en date du 17/12/2019, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Note N° 11 : Apport de branche à la SAS THONONREST et à la SAS BELFORTREST

Traité apport partiel d'actif signé en date du 13/11/2019 : apport de la branche complète et autonome du restaurant exploité à THONON LES BAINS (74) en date du 26/12/2019 avec effet rétroactif au 1 janvier 2019.

Traité apport partiel d'actif signé en date du 15/11/2019 : apport de la branche Complète et autonome du restaurant « Crescendo » exploité à BELFORT (90) en date du 31/12/2019 avec effet rétroactif au 1 Août 2019.

Note N° 12 : Rachat de fonds de commerce « A la Bonne heure » et « Cœur de Blé »

Rachat à CASINO RESTAURATION en date du 30/12/2019 des Fonds de commerce « ALBH » suivants

- Troyes Barberey (10)
- Carcassonne (11)
- Aurillac (15)
- Besançon (25)
- Valence (26)
- Bourg de péage (26)
- Boé (47)
- Albertville Gilly(73)

ET d'un fonds de commerce « Cœur de Blé » à

- Albertville (73)

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 13 : Provisions concernant les comptes-courants des sociétés : SAS VOIREST, SAS SECLINREST ET SAS AUDEREST

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS VOIREST a été constituée au 31 Décembre 2019 pour 50 000 €.

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS SECLINREST a été constituée pour 294 548 € en 2017 augmentée en 2018 d'un montant de 186 014€, et augmentée en 2019 de 219 477 € portant le montant total de la provision pour dépréciation du compte courant au 31 Décembre 2019 à 700 039 €.

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS AUDEREST a été constituée au 31 Décembre 2019 pour 100 000 €.

Note N° 14 : Provisions pour dépréciation des fonds de commerce de Perpignan Canet , Cluses, Château-Thierry, Hauconcourt, La teste, Lescar, Chasse sur rhône

La provision pour dépréciation du fonds de commerce de l'établissement de Perpignan Canet constatée en 2009 pour 121 583 € et reprise pour un montant de 58 363 € en 2010, portée à 80 000 € en 2011, portée à 151 686 € en 2012, maintenue en 2014, a été ramenée à 115 000 € en 2015. Elle est maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

La provision pour dépréciation du fonds de commerce de Cluses constituée en 2010 pour un montant de 75 000 € est maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Château-Thierry a été constituée en 2013 pour un montant de 20 000 €. Une reprise de 19 000 € a été effectuée en 2014, portant la provision à 1 000 €. La provision a été ramenée à 20 000 € en 2015 et maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

Suite à la TUP avec la SAS MAIZIEREST, on a une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Hauconcourt pour un montant de 500 000 € en 2013. Une reprise de 98 000 € a été effectuée en 2014, ramenant la provision à 402 000 €. Une reprise de 152 000 € a été effectuée en 2015, ramenant la provision à 250 000 €. Elle est maintenue en 2018. Une provision complémentaire de 100 000 € a été effectué au 31/12/2019 portant la provision à 350 000 €.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de La teste a été constituée en 2014 pour un montant de 63 407 €. Une provision de 166 593 € a été effectuée amenant la provision à 230 000 €. Celle-ci est maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Suite à la fusion-absorption de la SAS CHASSEREST, on a une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Chasse sur Rhône pour un montant de 95 734 €, qui est maintenue en 2018. Elle est maintenue en 2019.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Lescar a été constituée en 2015 pour un montant de 55 000 €. Elle a été portée à 135 000 € en 2016 et est portée à 211 148 € en 2018. Une provision complémentaire a été effectuée au 31/12/2019 de 100 000 € portant la provision à 311 148 €.

Ces provisions ont été comptabilisées par le résultat exceptionnel.

Le montant des dépréciations du fonds commercial inscrit au bilan au 31 Décembre 2019 se décompose comme suit :

- Perpignan Canet115 000 €
- Cluses 75 000 €
- Château-Thierry 20 000 €
- Hauconcourt 350 000 €
- La Teste 230 000 €
- Lescar 311 148 €
- Chasse 95 735 €

Note N° 15 : Rénovation des Restaurants de Gujan-Mestras et de Belfort

Le restaurant de Gujan-Mestras (33) a été fermé après le service du midi le 29 Septembre 2019 pour rénovation. Après travaux, le restaurant a ouvert le 11 Octobre 2019.

Le restaurant Crescendo de Belfort (90) a été fermé après le service du midi le 26 Mai 2019 pour rénovation. Après travaux, le restaurant a ouvert le 20 Juin 2019.

Note N° 16 : Changement forme juridique de la société

Lors de l'Assemblé générale Extraordinaire du 19/12/2019, il a été décidé de transformer La forme juridique de CRESCENDO RESTAURATION de SA en SAS.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 17 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 18 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 19 : Fonds de commerce

Le fonds de commerce pour 2 742 807 € est constitué par :

Brive acheté le	29/05/1998	410 240 €
La teste acheté le	29/05/1998	343 925 €
Castelculier acheté le	01/03/2000	38 112 €
Guéret acheté le	10/03/2002	15 245 €
Perpignan acheté le	10/03/2002	151 687 €
Libourne acheté le	10/03/2002	263 279 €
Lescar acheté le	10/03/2002	311 148 €
Orvault acheté le	04/02/2003	54 995 €
St Brice acheté le	30/04/2006	27 831 €
Cluses acheté le	31/12/2006	75 000 €
Saumur acheté le	15/08/2011	130 000 €
Château-Thierry acheté le	06/06/2011	20 000 €
Hauconcourt	01/01/2013	600 000 €
Chasse sur rhône	01/01/2015	95 735 €
Troyes ALBH	30/12/2019	10 000 €
Carcassonne ALBH	30/12/2019	10 000 €
Aurillac ALBH	30/12/2019	50 608 €

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Besançon ALBH	30/12/2019	10 000 €
Valence ALBH	30/12/2019	10 000 €
Bourg de péage ALBH	30/12/2019	10 000 €
Boé ALBH	30/12/2019	10 000 €
Albertville ALBH	30/12/2019	10 000 €
Albertville CDB	30/12/2019	85 000 €

Note N° 20 : Provision pour dépréciation du fonds du commerce

Lorsqu'un établissement fait l'objet d'une valorisation de son fonds de commerce, il convient de vérifier la pertinence de la valeur activée.

Il convient donc de valoriser le goodwill de l'établissement et de comparer cette valorisation à la valeur activée du fonds de commerce.

Note de méthode de la valorisation du Good Will :

La valorisation est définie comme étant égale à la moyenne d'EBE normatif calculée sur les trois derniers exercices et les deux prochains. L'EBE normatif peut éventuellement être retraité de l'impact de travaux sur un exercice.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser.

On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBE normatif.
On compare cette valorisation à la valeur des immobilisations au 31/12/N augmentée le cas échéant d'un montant d'investissement à venir afin de maintenir le niveau d'équipement du restaurant et éventuellement du Besoin en Fonds de Roulement.

La différence étant la valeur du Good Will. On compare ensuite ce montant avec le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Au 31 Décembre 2009, une provision sur les fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée de 121 583 €.

Au 31 Décembre 2010, une reprise sur provision sur les fonds de commerce de Perpignan Canet a été effectuée de 58 363 € et une provision sur le fonds de commerce de cluses a été constituée pour 75 000 €.

Au 31 Décembre 2011, une provision sur le fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée pour 16 780 €.

Au 31 Décembre 2012, une provision sur le fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée pour 71 686 €.

Au 31 Décembre 2013, une provision sur le fonds de commerce de Château-Thierry a été constituée pour 20 000 €. Suite à TUP avec la SAS MAIZIEREST, nous avons constaté une provision sur le fonds de commerce de Hauconcourt d'un montant de 500 000 €.

Au 31 Décembre 2014, une provision sur le fonds de commerce de La teste a été comptabilisée pour 63 407 €. Des reprises sur provision sur les fonds de commerce de Château-Thierry et Hauconcourt ont été effectuées pour respectivement 19 000 € et 98 000 €.

Au 31 Décembre 2015, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour La teste, Château-Thierry et Lescar. Ainsi sur l'exercice, des dotations exceptionnelles de, respectivement 166 593 €, 19 000 € et 55 000 €, ont été comptabilisées.

Des reprises sur provision sur les fonds de commerce de Hauconcourt et Perpignan Canet ont été effectuées, pour respectivement 152 000 € et 36 686 €.

Le fonds de commerce de Chasse sur Rhône fait l'objet d'une dépréciation pour 95 735 € depuis le 31/12/2014. La dépréciation de ce fonds de commerce est liée à la fusion. Pas de dotation à ce titre dans les comptes au 31/12/2015.

Au 31 Décembre 2016, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 80 000 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2018, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 76 148 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2019, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 100 000 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2019, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Hauconcourt. Une dotation exceptionnelle de 100 000 € a été comptabilisée.

Note N° 21 : Immobilisations incorporelles – mouvements principaux

	Investissements (en €)
Logiciels	

Les sorties d'immobilisations incorporelles 2019 correspondent principalement à l'apport partiel d'actif à la SAS THONONREST au 01/01/2019 pour 5 110 €
Et à la SAS BELFORTREST au 01/08/2019 pour 5 769 €.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 22 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice concernent :

- la rénovation de l' Etablissement de :
 - Gujan-Mestras (33) pour 391 644 €
 - Belfort (90) pour 496 107 €

- Le rachat de 8 établissements à Casino le 30/12/2019
 pour 2 170 000 €

et sont notamment représentés par :

	Montants (en €)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	3 490 484	
Matériel et outillage	1 847 449	
Inst.gles, agenc.	281 069	
Matériel bureau et informatique	82 942	
Materiel transport	100 722	
En cours	427 054	

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent principalement :

- aux mises au rebut suite à rénovation du restaurant de
 - Gujan-Mestras (33) pour 34 143 €.
 - Belfort (90) pour499 633 €

- A l'Apport partiel d'actif en date du 01/01/2019 à la SAS THONONREST pour :
 - une valeur brute de.....1 555 327 €
 - une valeur nette de684 188 €

- A l'Apport partiel d'actif en date du 01/08/2019 à la SAS BELFORTREST pour :
 - une valeur brute de..... 1 180 008 €
 - une valeur nette de589 084 €

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 23 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel de transport	Linéaire 4 ans	Idem

Note N° 24 : Liste des filiales et participations

Sociétés Filiales (+ 50%)	**Capitaux propres**	**Capital Détenu En %**	**VNC Titres détenus**	**CA HT Dern. Ex. clos**	**Résultat Net dern. clos**	**Dividendes Encaissés Au cours ex**
SAS VOIREST	(185 667)	**79.98**	60 964	1 267 497	(5 006)	
SAS THIERREST	283 129	**80**	60 000	1 979 359	200 613	186 512
SAS SNREST	(51 164)	**80**	45 001	2 171 358	61 627	
SAS BEAUNEREST	116 888	**80**	60 000	1 362 822	34 377	33 848
SARL SALAISEREST	272 192	**100**	313 799	2 052 524	189 683	246 790
SARL DRAGREST	92 189	**99.95**	109 930	1 174 081	67 544	
SAS PAMREST	344 352	**79.98**	359 977	2 045 556	250 141	221 544
SAS NANTEREST	(756 618)	**100**	60 001	1 441 409	(382 620)	
SAS MSLREST	3 541 054	**100**	231 325	2 565 530	2 771 680	406 250
SAS ROCHEREST	438 720	**70**	52 500	2 629 816	356 209	263 352
SAS DAXREST	357 684	**80**	60 000	2 872 328	275 170	244 200
SAS VESOULREST	403 434	**80**	60 000	2 462 732	320 922	230 856
SAS ANCENIREST	418 057	**70**	52 500	2 177 479	335 548	205 905
SAS FRANCHEVILLEREST	305 295	**70**	52 500	1 781 660	222 781	144 795

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

SAS OLEREST	262 426	**70**	52 500	1 665 096	179 914	113 453
SAS PORNICREST	210 352	**80**	60 000	1 531 054	127 840	91 200
SAS BERGERACREST	59 811	**80**	132 104	1 571 466	2 089	
SAS CERNAYREST	69 546	**100**	164 497	1 825 041	(13 004)	44 370
SAS SECLINREST	(594 905)	**100**	65 000	889 163	(190 130)	
SAS AUDEREST	(175 608)	**100**	239 303	1 096 385	(287 033)	
SAS SAINTGILREST	380 317	**70**	52 500	2 694 519	297 806	193 578
SAS BRESSEREST	308 654	**70**	52 500	2 147 973	224 355	155 190
SAS MONTLUCONREST	145 471	**100**	75 000	1 236 268	38 854	
SAS ROMOREST	(115 896)	**100**	75 000	1 101 706	(8 900)	
SAS BCDREST	710 813	**79.93**	119 900	3 260 195	545 805	386 390
SCI CRESC.IMMOBILIER	1 321 280	**99.90**	2 000 999	104 755	(735 846)	
SAS CAHORSREST	(65 292)	**80**	60 000	1 369 640	14 757	
SCI J ETJ IMMOB.	43 582	**99.90**	999	359 234	(6 138)	
SAS ADOUREST	70 728	**80**	4 966	1 274 985	41 955	47 000
SAS PAUBCD	(219 163)	**60**	15 000	1 740 322	(57 374)	
SAS FOURNIL JULES	(859 674)	**100**	1 000	1 274 800	(429 289)	
SAS ARGELESREST	473 674	**83.55**	264 115	1 683 375	150 236	116 094
SAS BELFORTREST	274 805	**100**	250 361	1 076 111	105 254	
SAS BORDEAUX BCD	(355 028)	**100**	1 000	415 155	(178 603)	
SAS LE PIAN BCD	(544 812)	**100**	75 000	972 160	(347 567)	
SAS ST JEAN BCD	(469 356)	**100**	25 000	1 333 939	(494 356)	
SAS LYON BCD	(109 466)	**100**	10	1 779 974	(109 476)	
SAS TARBES BCD	41 027	**100**	25 000	2 123 842	16 027	
SAS MANOSQUE BCD	(551 540)	**60**	6 000	596 630	(278 637)	
SAS THONONREST	234 086	**100**	129 037	1 382 959	105 260	
SAS STHERBLAINREST	(323 750)	**100**	1 000	1 079 300	(324 750)	
SAS SAUMUR BCD	(212 887)	**60**	3 000	357 643	(251 818)	
SAS LAVALREST	56 161	**80**	20 000	1 594 933	31 161	
SAS BELLE ETOILE BCD	(215 566)	**70**	17 500	15 945	(240 566)	
SAS POITIERS BCD	27 260	**100**	25 000	2 598	2 260	
SAS BREST BCD	24 085	**100**	25 000	4 280	(915)	
SAS CLERMONT BCD	30 023	**100**	25 000	10 700	5 023	
SAS ST ETIENNE BCD	23 437	**100**	25 000	5 132	(1 563)	

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Les titres des filiales dont la situation nette est négative font l'objet d'un test de dépréciation. Sont concernées au titre de l'exercice 2019 :NANTEREST, SNREST, VOIREST, AUDEREST, ROMOREST, SECLINREST, PAUBCD , CAHORSREST

Méthode : Il convient de calculer la situation nette de la filiale à la fin de l'exercice suivant, Si la situation nette continue de se détériorer, il convient de provisionner les titres, Si la situation nette s'améliore, il convient de calculer la valeur économique de la filiale.

L'application de cette méthode entraine la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de la totalité des titres détenus dans les filiales concernées par le résultat financier.

.

A la fin de l'exercice 2014, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de TIGNIEUREST pour 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2015, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de VOIREST pour 60 964 €.

A la fin de l'exercice 2016, une provision pour dépréciation a été constatée sur les Titres de RENNESREST de 60 000 €. Il a été repris à hauteur de 10 964 € la provision pour dépréciation de la SAS VOIREST.

A la fin de l'exercice 2017, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de AUDEREST pour 42 291 €, SECLINREST pour 60 000 € et VOIREST pour 10 964 €.

A la fin de l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de ROMOREST pour 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2019, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de SECLINREST pour 5 000 €, AUDEREST pour 197 012 € et PAUBCD pour 15 000 €.

Les provisions concernant les SAS RENNESREST et TIGNIEUREST, sociétés fusionnées en 2019, sont neutralisées, respectivement pour 60 000 € et 75 000 €.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 25 : Entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises liées
Clients et comptes rattachées	283 817 sd
Autres créances	22 263 194 sd
Fournisseurs et comptes rattachés	17 582 sc
Autres dettes	4 513 002 sc
Charges financières	8 556 sd
Produits financiers	194 027 sc

Note N° 26 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 27 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 28 : Dépréciation des comptes-courants

Les comptes- courant des filiales dont la situation nette est négative et qui sont au-delà de leur seconde année d'exploitation font l'objet d'un test de dépréciation.
A partir de la 3° année d'exploitation pleine, on calcule la valeur des titres détenus par CRESCENDO RESTAURATION, par différence entre la valeur de l'actif (Incorporel) augmenté du BFR d'exploitation (calculé par différence entre l'actif circulant et le passif d'exploitation).
On soustrait ensuite à ce montant le compte-courant et la dette financière. Le résultat correspond à la valorisation des fonds propres de l'entreprise.
Il convient de comparer cette valorisation à la valeur des titres. Le cas échéant, une provision est comptabilisée à hauteur de la différence.
Si la valeur des titres est égale à 0, il convient ensuite de déprécier le compte-courant.
Sont concernées au titre de l'exercice 2019: NANTEREST, SNREST, VOIREST, AUDEREST, ROMOREST, SECLINREST, PAUBCD et CAHORSREST
Méthode : Il convient de comparer la durée théorique de remboursement du compte courant, obtenue en le divisant par l'EBE budgété de l'exercice suivant, à la durée de vie restant à courir de la cafétéria.
Si cette première est supérieure, le principe consiste à provisionner le compte-courant pour sa valeur dépassant sa situation nette comptable ou économique, si celle-ci est inférieure.
Au 31 décembre 2009, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur le compte-courant de la SAS PORNICREST d'un montant de 200 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 200 000 €.
Au 31 décembre 2010, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les compte-courants des SAS PORNICREST pour 260 000 €, MAIZIEREST pour 1 000 000 €, SNREST pour 160 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 1 420 000 €.

Au 31 décembre 2011, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SAS SNREST pour 30 000 €, soit une charge financière de 30 000 €.
Au 31 décembre 2012, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les compte-courants de la SAS TIGNIEUREST pour 150 000 €, soit une charge financière de 150 000 €.
Au 31 décembre 2013, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 300 000 €, de la SAS SNREST pour 2 500 €, soit une charge financière de 302 500 €.
Au 31 décembre 2014, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 125 000 €, de la SAS SNREST pour 90 000 €, de la SAS TIGNIEUREST pour 35 000 €, de la SAS CHASSEREST pour 111 000 €, soit une charge financière de 361 000 €.
Au 31 Décembre 2015, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SAS VOIREST pour 185 000 €, de la SAS TIGNIEUREST pour 100 000 €, soit une charge financière de 285 000 €.
Au 31 Décembre 2016, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 10 000 €, de la SAS CHATEAUGIREST pour 400 000 €, soit une charge financière de 410 000 €.
Au 31 Décembre 2017, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur le compte-courant de SECLINREST pour 294 548 €, soit une charge financière sur l'exercice de 294 548 €.
Au 31 Décembre 2018, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 186 014 € et de la SAS RENNESREST pour 50 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 236 014 €.
Au 31 Décembre 2019, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 219 477 €, de la SAS VOIREST pour 50 000 € et de la SAS AUDEREST pour 100 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 369 477 €.

La provision concernant la SAS TIGNIEUREST, société fusionnée en 2019, est neutralisée pour 50 000 €.
Les compte-courants des autres filiales ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Note N° 29 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

BILAN PASSIF

Note N° 30 : Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	2 452 030			2 452 030
Primes, réserves	4 821 633			4 821 633
Report à nouveau	19 450 635	2 108 672		21 559 307
Résultat	3 150 641	2 247 497	3 150 641	2 247 497
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	397 154		103 312	293 842
Autres				
TOTAL	30 272 093	4 356 169	3 253 953	31 374 309

Note N° 31 : Capital

Mvts des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début ex.	694 647	3.53	2 452 030
Titres en fin exercice	694 647	3.53	2 452 030

Note N° 32 : Accroissement de la dette future d'impôts

Suite à l'échange de titres lors de la fusion-absorption, des plus-values en sursis d'imposition sont constatées :

Plus-values en sursis : 2 444 K€

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

Note N° 33 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 Novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux de Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.85 %
Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.
La table de mortalité correspond à la bas INSEE de 2018.

Le montant total des engagements existants au 31 Décembre est enregistré au passif du bilan dans un compte de provision pour la somme de 843 265 € charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est la variation des engagements, soit (124 419 €).

Note N°34 : Provisions pour risques et charges

	Montant Début Ex.	Dotation exercice	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant Fin Ex.
Prov. Litiges salariaux	64 490	3 000	43 800		23 690
Autres provisions	0	0	0		0
Total	64 490	3 000	43 800		23 690

Note N° 35 : Dettes financières - Classement par échéance

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 616 333	1 398 603	4 212 965	1 004 765
Groupe et associés	4 741 928	4 741 928		

Note N° 36 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 37 : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès ets crédit	524
Emprunts et dettes financières divers	0
Fournisseurs	1 206 161
Dettes fiscales et sociales	2 848 890
Fournisseurs immobilisations	14 828
Totaux	4 070 403

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 38 : Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires

• Recettes restaurant	48 353 638
• Produits des services	2 299 951
TOTAL	**50 653 589**

Note N° 39 : Effectif moyen au 31 Décembre

Personnel salarié

• Cadre	60
• Agents de maîtrise et techniciens	88
• Employés	690
• Apprenti	26
TOTAL	**864**

Note N° 40 : Transfert de charges

Les transferts de charges pour 963 050 € représentent les avantages en nature pour 835 888 €, la prise en charge de la formation par le Fafih pour 22 248 €, des remboursements indemnités journalières pour 15 819 € et des remboursements assurances pour 89 095 €.

Note N° 41 : Résultat financier

Le résultat financier sur l'exercice s'élève à 2 645 680 € contre 2 844 641 € en 2018.

Il est composé comme suit :

Produits financiers	**3 583 427**
Dividendes filiales	3 331 328
Autres produits financiers	8 072
Intérets C/C groupe	194 027
Reprise s/prov. dép. élts financiers	0
Reprise s/Prov. Dépréc. Comptes-courants	50 000
Charges financières	**937 747**
Dot. Prov. Dépréc. Immob.Financières	217 012
Dot. Prov. Dépréc. Comptes-courants	369 477
Intérêts emprunt	12 235
Intérêts comptes-courants	9 823
Intérêts bancaires	215
Vrai mali de fusion	328 473
Pertes s/créances ratt. Participations	512

Note N° 42 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur l'exercice s'élève à 495 122 € contre 262 925 € sur 2018. Il est composé comme suit :

Produits exceptionnels	**1 094 901**
Produits cession immobilisations	235 496
Produits cession immobilisations financières	404 286
Produits exceptionnels retour meilleure fortune	0
Produits exceptionnels divers	693
Produits sur ex.antérieurs	266 548
Reprises amortissements dérogatoires	187 878
Charges exceptionnelles	**599 779**
Dot. Prov dép. excep	
VNC des éléments actifs cédés	88 111
VNC des immobilisations financières cédés	79 536
Malis s/rachat actions propres	0
Charges except. sur ex. antérieurs	71 865
Amortissements dérogatoires	84 566
Pénalités, amendes fiscales	138
Autres charges excep gestion	75 563
Dotations provisions pour dépréc.excep. Fonds de Com.	200 000

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

E-ENGAGEMENTS

Note N° 43 : Engagements donnés

Nantissement Fonds de Commerce

Emprunt auprès de BPI France d'un montant de 400 000 €, durée 7 ans, signature le 20 Janvier 2015. Décaissement le 11/02/15. 1° échéance trimestrielle : 31/5/17-Fin 28/02/22. Garantie : retenue de garantie de 20 000 € bpifrance financement.
Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 180 000 €.

Emprunt auprès du CIC d'un montant de 1 000 000 €, durée 5 ans, signature le 27 Octobre 2017.Décaissements les 18/12/17 pour 340 839 € et 21/12/17 pour 458 658 € - 1° échéance mensuelle le 5 Février 2018 - Fin 5/12/2022. Il reste 200 000 € à débloquer. Garantie : nantissement du compte ouvert au CIC. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 400 996 €.

Emprunt auprès du LCL d'un montant de 500 000 €, durée 5 ans, signature le 28 Septembre 2018. Décaissement le 1 Octobre 2018. 1° échéance mensuelle : 1/11/18- Fin 1/10/2023. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 384 181 €.

Emprunt auprès de BPI France d'un montant de 500 000 €, durée 5 ans, signature le 24 Octobre 2018. Décaissement le 7/11/2018. 1° échéance mensuelle : 31/12/2018- Fin 30/11/2023. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 391 667 €.

Emprunts auprès de la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour des montants respectifs de 280 000 € et 70 000 €, durée 5 ans, signature le 20/12/2018. Décaissements le 27/12/2018. 1° échéances mensuelles : 05/02/2019- Fin 05/01/2024. Prêt transféré à la SAS THONONREST lors de l'Apport partiel d'actif du 25/12/19 rétroactif au 1/1/19.

Emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 050 000 €, durée 5 ans, signature le 20 Mars 2019. Décaissement le 25 Mars 2019. 1° échéance mensuelle : 25/04/19- Fin 25/03/2024. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 745 432 €.

Emprunt auprès du LCL d'un montant de 1 000 000 €, durée 7 ans, signature le 21 Novembre 2019. Décaissement le 23 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 23/1/20- Fin 23/12/2026. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 000 000 €.

Emprunt auprès de la BNP d'un montant de 1 500 000 €, durée 7 ans, signature le 10 Décembre 2019. Décaissement le 20 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 10/01/20- Fin 10/10/2026. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 500 000 €.

Emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 €, durée 7 ans, signature le 5 Décembre 2019. Décaissement le 23 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 25/01/20- Fin 25/12/2026. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 000 000 €.

Caution solidaire

Sociétés	Organismes	Capital restant au 31/12/19
Crescendo Immobilier	BNP	5 000 000
Crescendo Immobilier	Caisse d'épargne	4 000 000
Crescendo Immobilier	Société Générale	5 000 000
SAUMURBCD	Crédit mutuel	60 000
TOTAL		14 060 000

Note N° 44 : Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC1	CAC2
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal	21 000 €	20 000 €

F-DIVERS

Note N° 45 : Points de fidélité

Les points de fidélité sont constatés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur conversion par les clients. Si la totalité des points de fidélité venait à être converti, l'engagement pris vis-à-vis des clients représente une valeur de 52 363 € en équivalent prix de revient.

Note n° 46 : Divers

- Produits financiers : Aucun produit financier n'a été constaté d'avance.
- Rémunérations allouées au titre de l'exercice : Il est impossible de mentionner le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration sans donner des renseignements de nature à révéler l'identité du bénéficiaire.

Note n° 47 : Gestion Trésorerie

La Société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec

les sociétés Filles.

G-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note N° 48 : Création et prise de participation dans les SAS PORNICBCD et BOEREST

Création de SAS PORNICBCD en date du 12/02/2020 exploitant un restaurant sous enseigne « Jules et John » à 44210 PORNIC. Détention à 80%

Création de SAS BOEREST en date du 01/04/2020 qui exploitera le restaurant anciennement « ALBH » à 47550 BOE. Détention à 100%

Note N° 49 : Crise COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences .

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 15 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer ses établissements en date du 15 mars 2020 et par conséquence n'a pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers.

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.
L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Octroi de PGE auprès de nos partenaires financiers pour un montant de 9 M€
- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel;
- Demande de décalage des cotisations URSSAF, retraites, IS... ;

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2019 au 31/12/2019

- Demande de remboursement CICE remboursable en 2020 ;
- Demande de décalage des annuités de nos remboursements d'emprunt ;

- Demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant ;
- Demande de conversion du loyer contractuel fixe en loyer variable, sur la base du taux
d'effort 2019 et révision du règlement mensuel du loyer et des charges à terme échu à l'issue de la période de fermeture administrative et à titre exceptionnel pour l'année 2020.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise, l'entreprise estime à la date du 06.07.2020 que la poursuite de son exploitation s'annonce difficile, et malgré tout ne remet pas en cause le principe comptable de la continuité d'exploitation.

Les différents établissements de l'entreprise ont repris progressivement leur activité à compter du 11/05/2020.